

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 2 Février 1826.

AVEC PERMISSION DU MAGISTRAT.

REGLEMENT POUR LA FEUILLE D'AVIS.

1.° Le prix de l'abonnement, qui se paie d'avance, est de 42 batz par année, non compris le port. Cet abonnement ne peut être inscrit que sous un seul nom.

2.° Les abonnés ont le droit de faire insérer gratis, dans le courant de l'année, la quantité d'articles qui, d'après le tarif, équivaut au prix de leur abonnement; le surplus se paie au taux du tarif.

3.° Aucun abonné ne peut faire insérer gratis des articles de commission ou qui ne le concernent pas personnellement; ces articles sont soumis au tarif.

4.° Aucun article ne sera inséré, s'il n'est écrit ou signé d'une personne connue.

5.° Les articles à insérer doivent être remis au Bureau le Mardi matin à neuf heures au plus tard, faute de quoi ils sont renvoyés à l'ordinaire prochain.

6.° Les indications d'articles dont l'auteur ne veut pas être nommé sur la feuille, exigeant souvent de la part du Rédacteur soit des recherches, soit des écritures, il sera payé par l'auteur d'un semblable article, 1 piécette soit 7 cr. de plus, si c'est un non-abonné, et si l'auteur est abonné à la feuille, il payera 7 cr. p. cette insertion, faute de quoi l'article ne sera point inséré. — Le Rédacteur exigera également 1 piécette de plus, p. chaque article qu'il sera obligé de composer et d'écrire.

7.° Les lettres adressées au Bureau d'avis, contenant des articles ou de l'argent soit p. insertions ou abonnemens, doivent être affranchies.

TARIF, PAR LIGNES D'IMPRESSION.

D'une à 5 lignes 3 1/2 batz.

— 10 — 7 „

— 15 — 10 1/2 „

— 20 — 14 „

pour deux insertions tant seulement; la troisième insertion se paie moitié en sus.

Les publications officielles se paient, comme du passé, à raison de 11 1/2 bz p. trois insertions, moyennant qu'elles ne passent pas 20 lignes d'impression.

ARTICLES OFFICIELS.

1. Les négocians, commissionnaires, et autres ressortissans de l'Etat que cela pourrait intéresser, sont invités à prendre connaissance à la Chancellerie, des formalités à observer et des précautions à prendre, telles qu'elles ont été réglées à la date du 24 Septembre par le Haut Ministère des Finances du royaume de Prusse, relativement aux marchandises qui entrent dans ce royaume ou qui en sortent par les chariots de la poste. Donné au Château de Neuchâtel, le 20 Janvier 1826.

Par ordre du Conseil-d'Etat,
CHANCELLERIE.

2. Frédéric Ammann, de Madiswyl, préfecture d'Aarwangen, canton de Berne, fait savoir par le présent à son fils Jacob-André Ammann, du dit lieu, dont le domicile est inconnu, mais qui suivant ce que l'on apprend, doit être dans le canton de Neuchâtel, qu'il est requis de la part du Tribunal du cercle de Zoffingue, de faire parvenir à la Chancellerie dudit Zoffingue, entre ci et le 15 Février 1826, une obligation créée en faveur de lui fils Ammann, datée du 11 Décembre 1811, en vertu de laquelle il a à prétendre un capital échu de L. 800, et cela à l'occasion du décret des biens de Jean Jäggi, de Niederwyl. Donné à la requête de Frédéric Ammann père, à Arwangen, le 12 Janvier 1826.
Secrétairerie de la Préfecture d'Arwangen.
(signé) KISSLING, secrétaire.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

3. On expose à l'enchère, Vendredi 10 Février courant, à l'issue du plaid de St. Blaise, les immeubles suivans provenant de la succession de défunte Henriette Nicole, femme de David Porret: 1° Une maison située dans le centre du village de Hauterive, avec ses appartenances et dépendances, qui sont, un jardin contenant environ 1 ouvrier, joignant la maison du côté d'ubère, et un verger contenant aussi environ 1 ouvrier, joignant du côté de vent. 2° Un verger contenant environ 6 poses, situé au Villaret, territoire de Hauterive, joûte de vent les râpes de la Communauté de St. Blaise, de joran M.M. Péters et Dl. Petitpierre, de bise et ubère un chemin public. 3° Un dit au Champ de Vardes,

même territoire, contenant environ un tiers de pose, joûte de vent le chemin public, de joran et de bise M. le justicier Heinzely, et d'ubère le Sieur Fs. Clottu, juge suppléant. 4° Un dit de la contenance d'environ une demi-pose, situé au même territoire, lieu dit aux Ouches, joûte de vent le Sieur J.-J. Robert, de bise M. le capitaine Peters, de joran M. le justicier Heinzely, et d'ubère le chemin public. 5° Un pré-marais, contenant environ 6 poses, situé outre Thielle. 6° Une vigne de la contenance d'environ 2 1/2 ouvriers, située aux Champs-aux-Péters, territoire de St. Blaise, joûte de vent une issue publique, d'ubère le Sieur Abr.-Louis Huguenin, de joran le Sieur ancien Siméon Davoine et J.-G. Kramer, et de bise un chemin. 7° Une autre vigne contenant environ un ouvrier, située au même territoire que la précédente, lieu dit à la Delaine, joûte de vent M. le justicier Heinzely, de bise M. l'anc. Bonhôte, de joran et d'ubère un chemin public. 8° Une vigne située au territoire de Hauterive, lieu dit à Champ-verdet, contenant environ 1 3/4 ouvriers, joûte de vent M. le justicier Heinzely, de bise le Sieur Abram Clottu, juge suppléant, de joran le chemin public, et d'ubère M. Jacottet, notaire. 9° Une dite au même lieu, contenant environ 1 1/2 ouvriers, joûte de vent l'hoirie de feu le Sieur justicier Dl. Dardel, d'Epagnier, de de joran un chemin public, de bise M^{lles} Heinzely, et d'ubère une vigne appartenante à feu M. de Coffrane. 10° Une dite à Champveveyre, contenant environ 1 ouvrier, joûte de vent, de joran et de bise l'hoirie de feu M. le ministre Meuron, et d'ubère la grande route tendant de St. Blaise à Neuchâtel. 11° Une dite au territoire de la Coudre, contenant envir. 6 ouvriers, joûte de vent et ubère M. le justicier Dl. Bersoz, de joran M. le justicier Heinzely et autres, et de bise M. le ministre Lardy. On peut prendre des informations de ces immeubles, au bureau de procuracy de C.-F. Convert-Favarger.

4. Pour se conformer à la sentence de l'honorable Cour de Justice de Rochefort en date du 28 du courant, le Sieur justicier Aimé Roulet, des Ponts, agissant sous sa relation de curateur de Louis et de feu François Tissot, du même lieu, informe le public, que le Samedi 11 Février courant, il exposera en vente définitive devant la dite honorable Cour de Justice et à voix des cris, les immeubles qui constituent la masse de ses pupilles prénommés, qui sont maintenant en prix à la somme de 24,504 liv. faibles, soit de Neuchâtel L. 9801, 12 s., et qui consistent: 1° En un beau bien-fonds situé au Voisinage-dessous, à dix minutes du village des Ponts, dans un emplacement très agréable, composé d'une maison neuve, renfermant deux beaux appartemens, cabinets, chambres hautes et à resserrer, greniers, caves, grange, écurie et lieu de remise, derrière laquelle existent un hangar, une cuve qui donne son eau à volonté dans la dite maison, et un beau jardin, d'un beau max de terre, au milieu duquel la dite maison est assise, dont une partie est en nature de pré labourable d'un excellent produit, qui suffit à l'entretien de huit vaches et d'un cheval en hiver; l'autre partie en nature de pâturage et bois sus-assis, où l'on peut faire estiver cinq vaches et un cheval, et qui est en outre bien abreuvé, et d'une autre partie en nature de marais en friche, où l'on exploite de bonne tourbe, et qui peut avec autant d'avantage que de facilité être défriché. Ce bien-fonds, qui réunit autant d'avantages que d'agrément, a jusqu'à maintenant été amodié 28 à 30 louis. 2° En trois belles parcelles de bois retenus, très-bien peuplées et faciles à être exploitées. 3° Et enfin, en un beau petit pâturage emplanté de beaux bois, situé au dessus de Petit-Martel. MM les amateurs de ces immeubles sont conséquemment invités à se rendre le dit jour 11 Février, devant la dite Cour de Justice de Rochefort, où l'échôte s'en fera sous des conditions favorables, et pour en entrer en possession et jouissance au 23 Avril prochain.

5. M. Ch.-Louis Fatton, à Colombier, expose en vente la propriété qui lui meut de M. Charles-Henri DuPasquier, laquelle se compose d'un bâtiment de maître et de fermier, grange, écuries, remise et lavanderie, avec four indépendant de la maison d'habitation, cour, fontaine, jardins et vergers contigus, d'un bon rapport et dans une situation agréable. S'adresser à M. le greffier Fr. Clerc, à Colombier.

6. Conformément à l'arrangement qui a terminé le décret des biens de la veuve et famille de feu le Sieur Abram Banguerel dit Crédoz, de Fontainemelon, tenu à Valangin, et ensuite de l'autorisation de M. Delachaux, notaire et avocat, syndic établi pour la liquidation de cette masse; ladite veuve et famille Banguerel dit Crédoz exposeront en vente à la huitaine, suivant la pratique usitée rière Valangin, les immeubles ci-après, situés rière Fontainemelon, Cernier et Fontaines, savoir: 1° Une petite montagne, aux Loges, rière Fontainemelon, lieu dit à Sagné-huitane, consistant en prés et bois, avec une petite maison sus-assis, contenant environ 1 3/4 faux, joûte d'ubère M. le Comte L. de Pourtalès, conseiller d'Etat et colonel fédéral d'artillerie, le Sieur Jaques Buchénel de joran, etc. 2° Une autre petite montagne, située rière Cernier, derrière la Berthière, lieu dit aux Sagnettes, consistant en pâturage et bois, avec une fontaine, laquelle contient l'alpage de cinq bœufs, joûte M. le Président de Marval d'ubère, Jean Tripet de joran, etc. 3° Un champ rière Fontainemelon, lieu dit Sous-la-vy-du-motier, contenant 14 perches et 12 pieds, joûte les créanciers de Jean Banguerel de joran, Ab. Veuve-Besson d'ubère, etc. 4° Un dit rière le même lieu, lieu dit au Carrillon, contenant 5 perches, 11 pieds et 14 minutes, joûte le Sieur ancien Jean-Frédéric Veuve de vent, Abram Veuve, tanneur, d'ubère, etc. 5° Un dit rière Fontaines, lieu dit aux Quarts, contenant 4 perches, 15 pieds, une minute et 12 oboles, joûte Pierre-Louis Veuve de joran, et le Sieur ancien Jacob-Henri Veuve d'ubère, etc. 6° Un dit rière Cernier, lieu dit aux Pièces, traversé par la route, contenant 4 perches, 4 pieds, 11 minutes et 9 oboles, joûte les enfans du Sieur ancien justicier Soguel de vent, la veuve Humbert de bise, etc. 7° Un dit rière Fontainemelon, lieu dit à Champ-chatey, conten. 8 perches, 4 pieds, 1 minute et 4 oboles, joûte Louis Nicoud de joran, Louis Favre d'ubère, etc. 8° Un dit rière ledit Fontainemelon, lieu dit à la Perrière, contenant 8 perches, 14 pieds, 8 minutes, joûte le Sieur Ab.-L. Favre de joran, Jonas-Samuel Delay et autres d'ubère, etc. — Les enchères de ces immeubles auront lieu dans le cabaret du Sieur ancien d'Eglise David Banguerel dit Jacot, à Fontainemelon, dépositaire de la minute, sous de favorables conditions.

ON OFFRE A VENDRE.

7. Chez J.-J. Paschoud, impr.-libraire à Genève: Histoire de Sardaigne, ou la Sardaigne ancienne et moderne, considérée dans ses lois, sa topographie, ses productions et ses mœurs, avec cartes et figures, par M. Mimaut, anc. consul de France en Sardaigne, 2 vol. 8°, 16 francs. Edouard, par l'auteur d'Ourika, 2 v. 12°, 6 fr. Le conservateur Suisse, éternelles helvétiques p. 1826, in-12, 1 fr. 25 c. Les soirées au logis, ou l'ouverture du porte-feuille de la jeunesse, renfermant un mélange de pièces diverses pour l'instruction et l'amusement des jeunes personnes, par J. Aikin et Mistriss Barbauld, 6 vol. in-12, 7 fr. 50 c. Histoire naturelle des oiseaux de chambre, ou instruction p. connaître, élever, conserver et guérir toutes les espèces d'oiseaux que l'on aime à garder dans la chambre, par Bechstein, trad. de l'allemand, 8°, 7 fr. Les prix sont argent de France, qu'il faut affranchir avec les lettres de demande.

8. Eau de Cologne royale, de Naquet, parfumeur-distillateur, breveté du Roi, à Paris. Cette eau, d'une qualité supérieure, se vend au bas prix de L. 9 de Suisse la douzaine de flacons, soit 10 bz de Suisse le flacon. — Bol de Chypre, préparation p. teindre les cheveux en noir et châtain, avec promptitude et sans le moindre danger, par le même; prix 30 batz de Suisse la boîte. — Savon de Windsor, véritable anglais, à 4 batz de Suisse la tablette. S'adresser (en envoyant l'argent d'avance et franc de port) à M. Christophe Bourcard-Iselin fils, n° 1640, à Basle, ou au bureau de cette feuille, qui vendra ces articles au même prix.

9. Un balancier en fer, avec plateaux en bois et environ 200 lb. poids en pierre: le tout très-bien ajusté; plus, un joli pot à distiller, en bon état, que l'on cédera au prix de vieux cuivre. S'adr. au bureau d'avis.

10. Les langues provenant d'une des Juridictions voisines de la ville. S'adr. au bureau d'avis.

11. M. Ab. Fallet, orfèvre à Dombresson, continue à avoir au bureau de cette feuille, le dépôt de ses médailles en étain, moulées sur celles en argent qui avaient été trouvées au dit Dombresson, dans le mois de Septembre 1824. Prix, 21 batz p. 25 pièces.
12. Un billard construit avec toute la solidité et la justesse désirables, assorti de lampes, de queues, masses, chevalets, les règles du jeu et autres accessoires; on vendra aussi des tables, tabourets et chaises, les uns et les autres en noyer, ainsi que quelques meubles de cave. L'acheteur pourra en disposer au 23 Avril prochain, et même quelques jours plutôt, s'il le désire. S'adr. à l'épouse de M. le capitaine Aimé Perret, maison de feu J.-J.-H. Richard, sur la Place, à la Chaux-de-Fonds.
13. Une chaise p. un cheval, en très-bon état et suspendue sur quatre bons ressorts. S'adresser à MM. Perrin frères, maison de M. le docteur Pury, au faubourg.
14. Chez M^{me} veuve Kastus, rue des Moulins, plusieurs bons violons, une basse, et d'autres instrumens, qu'elle cédera à prix satisfaisans.
15. On trouvera dès-à-présent, tous les jours, chez Matth. Schlencker, maître faiseur de corps, des corsets de toute grandeur et de plusieurs façons, proprement et solidement travaillés, à des prix très-raisonnables; de même que des cols p. cravates, dits p. Officiers, couverts en lévantine. Les personnes qui l'honoreront de leur confiance auront lieu d'être satisfaites à tous égards. Sa demeure est toujours dans la maison de M. Caumont, rue des Moulins.
16. Chez M. Alphonse Bouvier, à la rue des Moulins, chandelles 1^{re} qualité, de 4, 5, 6, 8 et 10 à la livre, à 5 batz.
17. Henri Fleury, à la rue des Moulins, continue à être bien assorti en épiceries, et il sera accommodant pour les prix. Il offre entr'autres, des cafés de toutes qualités, parmi lesquels se trouvent des Moka de qualité supérieure; morue et harengs de la dernière pêche, fruits nouveaux, thés fins et ordinaires; vieille eau-de-cerises, savons de Marseille bleu-pâle et blanc de deux ans, et qui, ayant ainsi fait tout leur déchet, sont très-avantageux à l'usage; sucres en pains, pilés, et vergeoises blondes à 4 batz la livre: ces dernières, comme on sait, sont très-économiques, et peuvent parfaitement remplacer le sucre en pain.
18. Chez M. Louis Junod, à la Croix-du-marché, de l'huile surfine de Nice de la dernière récolte, à 9 batz la livre en en prenant 6 à 10 livres.
19. Chez MM. Jeanjaquet frères, draps ordinaires du prix de 25 à 35 batz, draps bleu-de-roi en laine 5/4 fins, dans les prix de 11 à 12 fr., et baths croisées de 30 à 35 batz.
20. De bonnes lentilles de la dernière récolte, à 25 batz l'émine. Envoyer des sacs, avec le nom de la personne et l'énoncé de la quantité, chez M. Petitpierre-Rougemont, Croix-du-marché.
21. Chez M. Michaud-Mercier, un nouvel assortiment de marcelines unies d'Avignon, couleurs de mode, dites marcelinettes noir fin et noir bleu extrafortes, florences et mi-florences pour doublure, taffetas noir de Lyon, 5/8 à 4/4 de large, lévantines noires et en couleurs, gros de Naples couleurs de mode, dit noir et blanc, gros de Tours noir fin p. manteau de cérémonie, drap de soie noir sergé de Rome, satins blanc, noir et couleurs, prunelles en soie de diverses couleurs, allépine noire large, circassienne 5/4 p. robes et schalls, quelques pièces mérinos noir fin anglais, belle qualité, quelques coupes marcelines rayées propres p. duvet et ameublement, qu'il cédera à 28 batz l'aune, des taffetas forts avec et sans bordures p. parapluies, dits en couleurs solides, peu piqués ou passés de mode, bien au-dessous du prix de fabrique. Camisoles, chemisettes, gilets et jupons en tricot flanelle unis et rayés, mailles doubles et simples; un assortiment en coton blanc et écru. Parfumerie fraîche et de toute première qualité, eau de lavande de la Madéleine de Trénel, en bouteilles doubles et en chopines, véritable eau de fleur d'orange, pâte d'amandes liquide et en poudre parfumée, sérkis du sérail, savon d'amandes en pain, dit transparent, pommade romaine, dite de graisse d'ours, dite à la moëlle de bœuf, en pots et à l'once, eau de rose, essences diverses, eau dentifrice de Bôtot, poudre de charbon au quina, et tout ce qui concerne la parfumerie. — Son magasin de terre-de-pipe et terre anglaise bleue, est bien assorti p. cette foire en articles de 1^{er} choix et à des prix satisfaisans.
22. Em. Matthey, bottier du Roi, est, comme de coutume, assorti p. cette foire, en tout genre de chaussure.
23. Les personnes qui ont demandé des glaces en détail à S. Cousin, confiseur, à la Grand'rue, peuvent maintenant s'abonner p. en avoir tous les jours à l'heure qu'on désirera. Il pourra aussi en fournir par pot, mais sous commandé.
24. Petitpierre-Fornachon, près les Halles, sera très-bien assorti p. cette foire, en ritte d'Alsace grise et blanche, dite du Brigau, beau lin du pays; sucre et café de toutes qualités et prix différens, savon de Marseille 1^{re} qualité, riz du Piémont à 2 batz la livre par 10 lb.; chocolat, citronat, oranges douces, citrons, raisins, fidei et macaroni, eau-de-cerise à 14 batz le pot, eau de fleur d'orange, vinaigres de Dijon blanc et rouge, extrait d'absinthe de Couvet; épiceries fines et mi-fines, et nombre d'autres articles trop longs à détailler. Il est également bien assorti en verre à vitre de toutes les grandeurs, ainsi que p. tableaux. Le même continue toujours à avoir le dépôt des cartes à jouer de la fabrique de Petitpierre-Weiss, de Couvet.
25. Ch. Dagond à l'honneur de prévenir le public, qu'il n'occupera p. cette foire que sa boutique située sous les Halles, très-bien assorti en peignes d'écaille, eau de Cologne 1^{re} qualité, gants pour Messieurs et Dames, dits qui se lavent à 10 1/2 et à 5 1/4 batz la paire, et au-dessous de ce prix en en prenant par douzaine; cadres p. la miniature de toute grandeur, gibecières p. Dames dans le tout dernier goût, souliers et pantouffles fourrés et non fourrés, et une infinité d'autres articles trop longs à détailler: le tout à des prix très-moderés.
26. Chez M. Reynier, une partie mérinos en toute nuance, à très-bas prix; gilets nouveaux, couvertures en laine depuis 55 batz en sus, ainsi que les autres articles de son commerce dont il est toujours bien assorti.
27. M. Joseph-Louis Spadino fils aîné, sera pour cette foire, dans son magasin accoutumé, maison de M^{me} veuve Monvert, sur la Place, assorti en tout ce qui concerne son commerce d'épicerie et articles du midi, le tout en belle et bonne marchandise. Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, auront lieu d'être satisfaites à tous égards.
28. Ulric Verdan et Mentha, dans leur magasin sur la Place, ont l'honneur d'annoncer, qu'ils seront p. la foire prochaine très-bien assortis en articles de leur commerce de toiles peintes. Ils se feront un plaisir d'arranger de leur mieux les personnes qui voudront bien continuer à les honorer de leur confiance. Ils continuent à être également bien assortis en plumes à écrire de tous numéros, à des prix très-avantageux.
29. Ch. Borel, maître tapissier, rue de la Balance, vient de recevoir divers articles de Paris, tels que glaces, franges en soie, en coton et en fil, galons, cordons et anseaux p. sonnettes, pâtes, clous, thyrses et pommes dorées, édredon de Norvège et duvet superfin, crin et laine de toutes qualités p. meubles et matelas, sangles, lit de camp, paravent, tapisseries et devant de cheminées, etc., à des prix très-moderés.
30. Bon café ordinaire, à 6 batz la livre, en prenant au moins un sac de 140 à 150 lb., chez MM. Jaquet Bovet et Perrochet, rue du Coq-d'Inde, qui continuent à être bien assortis en coton et plumes p. lits, crin et laine p. matelas, ritte grise surfine et mi fine d'Alsace, très-belle qualité; riz du Piémont à L. 18, 10 s. le cent, en prenant au moins un sac à la fois, et à 2 batz la livre, en en prenant par 10 lb. à la fois; bouteilles de la Vieille-Loye, sans emballage; papier grosse 1^{er} choix pour écoliers, et nombre d'autres articles trop longs à détailler: le tout à des prix extrêmement modiques.
31. M. Louis Perrin fils, est bien assorti, pour la foire, en porcelaine, terre anglaise, terre-de-pipe, verrerie, coton anglais à tricoter et à coudre, ainsi que divers articles en tôle. Il vient de recevoir des chandeliers en composition fine, et il continue à être pourvu des objets qui ont rapport à la fabrication d'étain.
32. Chez Ch. Fréd.-Aug. Matthey, boulanger, rue Fleury, gruz, habermehl et grises: le tout de bonne qualité et à juste prix.
33. On trouvera pendant cette foire, comme à l'ordinaire, chez J. Rochias, un bel assortiment de porcelaine, terre anglaise, terre-de-pipe et faïence en 1^{er} choix, de même qu'en cristaux, verrerie fine et ordinaire, au plus juste prix.
34. A.-H. Heinzely, près du Pont-neuf, sera p. la foire bien assorti dans tous les articles de son commerce d'épicerie et horlogerie. Il continuera à faire occuper la baraque près du Seyon, avec un nouvel assortiment de poterie, qu'il vendra aux prix les plus modiques. Devant recevoir aux premiers jours une petite partie de terre anglaise, composée le plus en assiettes, les personnes qui en désireront sont invitées à s'en pourvoir de suite, vu que la plus grande partie est assurée.
35. De la terre de jardin, propre p. replanter la vigne. S'adr. à M. Di. Meuron, charpentier, au faubourg.
36. A un prix très-modique, des fourneaux en cailles, dont deux avec four, à prendre sur place. S'adr. au bureau d'avis.
37. Une quantité de cochons gras et autres, provenant de Greng, au-dessous du prix courant, les premiers jours de la semaine prochaine, au lieu ordinaire du marché à Neuchâtel.
38. M. L. Petitmaitre, marchand de fer, au faubourg du lac, sera p. cette foire très-bien assorti dans tous les articles que son genre d'affaires comporte, tels que fer en barres, cercles, tôle laminée, acier en caisses et en barils, fer-blanc, plomb laminé et en saumons, étain anglais sans alliage quelconque, limes diverses, casses montées et non montées, marmites, chaudières, fours à rôtir, fourneaux de fer, plaques de contre-feu, casseroles et coquelles émaillées, tourtières solidement et proprement établies, feuilles à gâteaux, poids à peser étalonnés de 1/8 à 5 lb.; vis de laigrefass, fiches de fer et de laiton, roulettes et vis de lit, etc. Tous ces articles sont de 1^{re} qualité, et il se fera un plaisir de les céder à des prix extrêmement modiques et propres à lui assurer la préférence qu'il sollicite.
39. M^{me} veuve Elis. Grand-Pierre offre de remettre son fond de commerce de quincaillerie, en entier ou par parties, aux conditions les plus avantageuses. En attendant, et p. en faciliter la liquidation, elle vendra dès aujourd'hui toute espèce d'articles dont il se compose, les uns aux prix coûtans, et d'autres beaucoup au-dessous, tels que: véritables aiguilles anglaises à coudre, à 4, 6 et 7 batz par cent, dites à tricoter à 6 cr. le jeu; crayons anglais de bureau, p. dessin et autres, aux plus bas prix; bas de coton anglais p. homme et p. femme, dits de laine; schalls en laine et autres, souliers en maroquin et prunelle noire, et en couleur pour Dames, à 21, 25 et 28 batz, dits en veau à la russe, à 40 batz, parapluies en taffetas et en coton; eau de Cologne véritable et de 1^{re} qualité de J.-M. Farina de Paris, à 8 batz le flacon, et nombre d'autres articles, parmi lesquels plusieurs nouvellement reçus de Paris.
40. Les instrumens complets d'un chirurgien, accoucheur et dentiste, en bon état; une jolie bibliothèque composée d'un choix d'ouvrages de médecine, chirurgie, anatomie et botanique, dictionnaire de l'Académie française, 2 vol.; dictionnaire de P. Richelet, 2 tomes; œuvres de Buffon, hist. nat. 11 vol.; leçons de physique expérimentale, 4 vol., et plusieurs autres ouvrages français, latins et allemands; un ameublement et divers objets de pharmacie; un harnais complet, une selle de cheval, un char à banc à l'allemande, un joli petit traîneau, un alambic, etc. Les amateurs sont invités à se rendre chez la veuve du médecin Fallet, chirurgien et accoucheur, à Dombresson, le Lundi 6 Février prochain, jour auquel il sera procédé à la vente des dits objets par des personnes nommées à cet effet conjointement avec la dite veuve.
41. Chez M. F.-L. Borel cadet, dans son comptoir au bas de la maison de M. de Pourtalès-Boive, en face de l'Hôpital, une nouvelle partie de toiles rouges qu'il vient de recevoir, toujours en bonne qualité, 5/8, de 15 à 19 cr. l'aune; en 3/4 de 5 1/4 à 8 batz, en 5/6 de 6 1/2 à 10 1/2 batz. Il continue à vendre des toiles à paillasser de diverses largeurs, triège 4/4 roux, toile 4/4 rousse, en fil de ritte, dite mi blanche, essuie-mains roux, raies rouges: le tout à des prix avantageux.
42. M. Fréd. Drose, près de l'hôtel-de-ville, vient de recevoir un assortiment de couvertures en laine, fines et ordinaires, de différens prix et qualités.
43. A un prix raisonnable, des broderies de Paris, des cols brodés sur tulle, des bonnets à trois quartiers et autres formes nouvelles, non montés, brodés sur tulle, ne se gâtant pas au blanchissage. S'adr. à M^{me} veuve Steiner-Delay, au 3^e étage de la maison de M. Borel-Warnod, vis-à-vis l'hôtel du Faucon.
44. Charles Jacot, coutelier, vient de recevoir un bel assortiment de mouchettes fines et ordinaires. Il est toujours bien pourvu de tous les articles relatifs à son état, et occupera pendant la foire sa boutique accoutumée sur la Place. Le même a en commission, une bonne petite meule très-proprement et solidement montée dans une caisse garnie en cuivre et fermant à clef; elle sera cédée, faute d'emploi, bien au-dessous de sa valeur.
45. Chez Oehlhafen, confiseur, à la Croix-du-marché, chocolat caraque en pâte, idem sucré, superfin sans sucre, dit de santé, sucré avec cannelle et vanille, sucré ordinaire; liqueurs fines, anisette de Bordeaux qualité supérieure, eau de noyaux de Phalsbourg, eau divine, crème d'absinthe, crème de menthe, rosoli, marasquin de Zara, ratafia de noix, dit de genièvre, dit de coings, fine orange; sirop de punch 1^{er} qualité, par bouteille, demi-et quart de bout.
46. Faute de place, un saloir cerclé en fer, une scie à corne et une couchette. S'adr. à Charles Naguel, à l'Ecluse.

IMMEUBLES.

47. Une grande maison et grange, dans le faubourg du Landeron, avec jardin, verger et vigne attenans, dont le tout comprend plus de douze ouvriers de place; la vigne, qui seule contient environ 7 hommes, est d'un très grand produit et le vin d'excellente qualité. Cette maison, située dans le plus beau et le plus agréable local du Landeron, tant pour la salubrité de l'air, que p. les aisances et commodités de la vie, est solidement bâtie et réunit tous les avantages p. être le noyau d'un grand domaine, étant seule, isolée et assise au milieu d'une vaste possession: elle est près d'un ruisseau, qui coule au pied du mur du jardin. Les amateurs pourront, d'ici au 25 du courant, s'adresser à M. le maître-bourgeois Perroset, au Landeron, ou au notaire et grand-sautier Bonjour, au dit lieu, qui se feront l'un et l'autre un plaisir de leur procurer la vue du tout, et de leur faire connaître le prix auquel cette belle propriété sera cédée.

48. (Ou à louer p. la St. Jean.) La maison située au pont du Vauseyon, composée de deux appartemens, cave, petite écurie, jardin et verger garnis d'arbres fruitiers en pleine valeur: le tout en bon état. Cet emplacement conviendrait à un jardinier ou à un distillateur. S'adr. à M. Borel-Warnod.

49. L'auberge de l'Aigle-d'or, située dans la plus belle exposition, au centre du village de Corcelles, et bien achalandée, ayant la fontaine à côté, et un jardin à proximité. Cette maison est composée de six chambres, dont trois se chauffent, un grand galetas, deux caves, une place p. un pressoir, et l'écurie. Le revenu par an, du prix que l'on en fera, passe le 4 p. cent. S'adr. au Sieur ancien Colin, à Cormondrèche.

50. (Ou à louer, le tout ou en partie.) La possession que M^{me} la veuve Perrochet née Faton occupe au bas du village d'Auvernier, ayant un encavage complet d'environ 100 bosses et trois pressoirs, avec 25 ouvriers de vigne. Autorisée par son curateur, elle prévient les personnes qui seraient dans l'intention de louer, que ces immeubles ne seront point vendus pendant le terme de la location. De plus, elle offre à prendre des pensionnaires, et à remettre des chambres meublées ou non meublées.

51. Dès-à-présent, la maison n° 236 à la Grand-rue, occupée par M^{me} veuve Philippin-Gigaud. Cette maison consiste en un rez-de-chaussée, où est la pâtisserie, four et accessoires; plus, trois étages, avec chambres à resserrer: le tout en bon état. S'adr. à M. F. L. Borel, du Petit-Conseil, qui fera connaître les conditions avantageuses p. le paiement.

ON DEMANDE A ACHETER.

52. De rencontre, un Dictionnaire grec-français. S'adr. à M. D.-F. Borel-Andrié.

53. Une petite malle de voyage. S'adr. au bureau d'avis.

54. Une guitare. S'adr. à M^{me} Hory.

ON OFFRE A LOUER.

55. Pour la St. Jean, le 3^e étage de la maison de M. Meuron, charpentier, au faubourg, composé de trois chambres, dont deux à fourneaux et une à cheminée, cuisine, caveau, chambre à resserrer, et une dite p. domestique.

56. Pour la St. Jean, une boutique au bas de la maison de M. Monvert, place des Halles. S'adr. à M^{me} Motta-Vincent.

57. Schmid-Gorgerat, aux Bains, ayant renouvelé son amodiation, offre à louer deux chambres meublées, avec la pension, si on le désire. — Le même offre à vendre, quelques pots de beau miel coulé, qu'il détaillera.

58. Pour la St. Jean, le logement qu'occupe vis-à-vis du Temple-neuf M^{me} la veuve Guyenet. Cet appartement se compose, à un 1^{er} étage, de quatre petites chambres, cuisine, chambre à resserrer, galetas fermé et caveau. S'adresser à elle-même.

59. Pour la St. Jean prochaine, une boulangerie au centre du village de Corcelles, construite à neuf et très-commode, avec un appartement et une très-belle cave voûtée. S'adr. p. les conditions, à Adam Pfeiffer, tonnelier, au Neubourg.

60. Dès-à-présent, la boutique du milieu en face aux Arcades, du côté du Pont, au bas de la maison de M. F. L. Borel, du Petit-Conseil.

61. De suite ou p. la St. Jean, le second et le troisième étage de la maison Borel-Warnod, en face de l'hôtel du Faucon.

62. Pour la St. George prochaine, une maison située rue du Bourg à Valangin, composée d'un rez-de-chaussée propre à un atelier de maréchal depuis long-tems connu, et de deux étages pour logement, outre un jardin derrière la maison. S'adr. p. les conditions au propriétaire, Christian Schebel, teinturier, au dit lieu.

63. De suite, une boulangerie à Dombresson, avec poêle, cabinet, cave et cuisine. S'adr. à M. Ab. Fallet, orfèvre, au dit lieu.

64. Au bas de Boudry, dans la plus belle exposition de la plaine dudit lieu, avoisinant la grand-route de Neuchâtel à Yverdon, une jolie et vaste boutique au plain-pied, avec buffet vitré et autres, tablars, grande banque assortie de balanciers avec poids de fer et de marc, propre à un détail quelconque, soit p. au nage ou épicerie, ou les deux réunis, soit p. magasin de modes. S'adr. pour le prix et les conditions, à M^{me} la lieutenanté Gorgerat, au dit lieu.

65. Le 3^e étage de la maison Chambrier, rue de la Poste, occupé actuellement par M. de Merveilleux-Guy, qui le quitte à la St. Jean. Il y a sept chambres de maître et un cabinet, deux chambres de domestiques, cuisine, dépense, fruitier, deux chambres à resserrer, deux galetas, un petit caveau, et un bouteiller dont les cases sont en briques. S'adr. pour les conditions à M. de Chambrier, ancien conseiller d'Etat.

66. Dès-à-présent ou p. la St. Jean prochaine, le second étage de la maison de M. le maître-bourgeois de Pury, à la rue de l'Hôpital, consistant en trois chambres à fourneau, dont une à cheminée, une chambre p. domestiques, une cuisine, un caveau voûté, chambre à serrer et portion de galetas. Ce logement a aussi une issue particulière sur la ruelle Breton.

ON OFFRE A AMODIER.

67. La Communauté de Valangin prévient les maîtres bouchers, que le Dimanche 5 Février prochain, elle procédera à l'enchère de la boucherie du dit lieu, qui sera vacante p. la Saint-George suivante. L'enchère aura lieu à une heure après midi, à l'auberge de la Commune, aux conditions qui seront lues auparavant.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

68. Un jeune garçon âgé de 19 ans, qui a appris la profession de menuisier, mais qu'une faiblesse dans le bras empêche de continuer à exercer cet état, désirerait se placer comme petit domestique. Il se contenterait d'être nourri jusqu'à ce qu'on pût juger s'il mérite quelque chose de plus, et il s'efforcera de se rendre digne de la bonté du maître qui le prendrait à son service. La personne qui fait insérer cet avis, peut rendre un bon témoignage de l'honnêteté de ce jeune homme. S'adr. au bureau d'avis.

69. Dans une auberge, on demande de suite un domestique fidèle, laborieux et robuste, qui connaisse bien le pansement des chevaux et les travaux du labourage, et qui sache voiturier. On désirerait qu'il ne fût pas trop jeune, et, surtout, l'on exige qu'il puisse prouver la régularité de ses mœurs et sa bonne conduite. S'adr. à M. Perret, aubergiste à la Fleur-de-lis, à la Chau-de-Fonds.

70. Franç.-Ant. Decker, maître maréchal nouvellement établi dans la cour des bûtimens de M. le colonel de Marval, ruelle Pleury en cette ville, a l'honneur d'offrir ses services p. tout ce qui a rapport à sa profession, soit p. ouvrages de voitures, soit p. ferrer des chevaux, etc. Il ne négligera rien pour mériter à tous égards la confiance qu'il sollicite.

71. Une maîtresse tailleur en ville, demande une jeune fille qui sache déjà bien coudre, et qui veuille apprendre la profession; elle pourrait entrer au 1^{er} Mars prochain. La même prendrait aussi une assujettie. S'adr. à Susette Benoit, rue du Temple-neuf, n° 314.

72. On demande de suite p. domestique, une fille munie de bons certificats, robuste et saine, qui sache faire un bon ordinaire, et, au besoin, traire le bétail et soigner un petit jardin. S'adr. au bureau d'avis.

73. On demande, p. travailler à la vigne, un domestique muni de bons certificats. S'adr. à D. Duvoisin, marchand de fromage, à Peseux.

73. On demande un domestique qui connaisse la culture de la vigne. S'adr. à David Barbier-Udriet, à Boudry.

OBJETS VOLÉS, PERDUS OU TROUVÉS.

74. On a perdu une montre à répétition, boîte en or, cadran en émail, chiffres romains. Les personnes qui l'auraient trouvée ou à qui elle pourrait être offerte, sont priées de la remettre au bureau d'avis, on leur promet une bonne récompense.

75. La personne qui, en sortant du Concert Samedi 21 courant, a perdu un mouchoir de poche, peut le réclamer chez M. Larsche, instituteur.

76. M. de Morel, intendant des bâtimens, prie la personne à qui il a prêté, il y a près d'une année, l'ouvrage in-folio de Percier, connu sous le nom de *Décorations intérieures*, etc., de bien vouloir le lui renvoyer.

AVIS DIVERS.

77. On informe le public, que le tirage de la 2^e classe 60^e loterie de cette ville, aura lieu le Vendredi prochain 3 Février. S'adresser p. échanger les billets, au bureau de M. A.-S. Wavre, collecteur-général, rue St. Maurice. — Le public est de plus averti, que, pour la collecte de la ville, après la cloche de midi du jour même du tirage, on n'échangera plus aucun billet, et que ceux qui ne le seront pas, resteront aux risques de la Direction.

78. La noble Grand-rue et des Hôpitaux de cette ville, offre à prêter pour le 1^{er} Avril prochain, L. 2000. S'adr. à M. F. L. Borel, membre du Petit-Conseil, receveur de la dite rue.

97. La Chambre d'Education du Locle, appelée à repourvoir aux postes d'instituteurs des deux écoles de cette Commune, a fixé le concours des aspirans aux 3 et 4 Avril prochain, dès les neuf heures du matin. On exige de l'instituteur de l'école supérieure, qu'il donne à ses écoliers 35 heures de leçons par semaine, et qu'il leur enseigne la lecture, la religion, l'écriture, l'orthographe, la grammaire analytique, l'arithmétique raisonnée, l'histoire, la géographie et les élémens des mathématiques, moyennant un salaire annuel de L. 1000 de Neuchâtel, payables par trimestre, et l'avantage de donner à son profit des leçons particulières pendant ses heures mobiles. — L'office de l'instituteur de l'école inférieure consiste à donner 27 heures de leçons par semaine sur les objets ci-dessus, à l'exception des mathématiques, et à faire les fonctions de l'église. Son traitement annuel est de L. 500 de Neuchâtel, payables aussi par trimestre. Il aura, outre les avantages offerts à son collègue, celui que présentent les inscriptions civiles et les oraisons funèbres. Les personnes qui pourraient avoir des vues sur l'une ou l'autre de ces places, devront s'annoncer, avant le 1^{er} Mars prochain, à M. Nicolet, maire du Locle et président de la Chambre d'éducation, en lui adressant leurs certificats et témoignages de moralité. On ne promet aucune indemnité pour frais de voyage et de concours.

88. Le receveur Matthey, de Cornaux, effrayé de la négligence presque impardonnable d'une quantité de passé 300 censitaires aux recettes du Landeron et de Thielle, arriérés depuis plusieurs années, et qu'il se verra obligé de ramener à leur devoir par les voies juridiques et à leurs frais, si la présente invitation ne produit pas plus d'effet que celles résultantes de ses publications annuelles faites aux prônes des églises, d'autres verbales, et d'autres enfin par lettres. Il n'a pas moins à se plaindre d'une autre négligence, celle de la mise en rentier lorsqu'il y a mutation, d'où il résulte que les uns payent mal-à-propos p. les autres sans que le receveur le sache, que la confusion et le désordre s'établissent dans les rentiers contre le gré et les intentions du receveur, qui sera aussi obligé à cet égard de faire des poursuites juridiques pour amener au bureau de la recette ceux qu'il ne peut y avoir autrement.

81. Jean-François et Abram-Louis Clottu frères; fils de feu François-Louis Clottu, vivant maître cordonnier, domicilié tantôt à Neuchâtel tantôt à Cornaux, invitent par la voie de cette feuille les personnes qui pourraient avoir des réclamations à leur faire, soit pour dettes particulières, soit p. celles de leur hoirie, de s'approcher entre ci et le 15 Février prochain, de M. L. Belenot, notaire, rue de la Balance, chargé spécialement de leur procuration pour la liquidation de leur masse, et de lui donner note de leurs titres, afin qu'il puisse déterminer dans le courant du même mois, l'époque à laquelle il pourra les acquitter.

82. La veuve du Sieur Jaques-Henri Favarger, en son vivant aubergiste au Vaisseau, prie toutes les personnes auxquelles feu son mari doit, comme celles qui peuvent lui devoir, d'en donner incessamment connaissance à M. Schouffelberguer-Vaucher, entre ci et le 1^{er} Mars prochain.

83. M. Stoll-Perret ayant encore quelques heures disponibles, offre ses services p. des leçons de langue allemande, ainsi que p. enseigner à de jeunes débutans les premiers principes de l'arithmétique. Il s'efforcera de répondre convenablement à la confiance qu'on voudra bien lui témoigner. Sa demeure est dans la maison de M. Petitpierre-Kratzer.

84. La santé de M^{me} Rosette née DuPasquier, veuve de M. le ministre H.-D. de Chaillet, domiciliée à Auvernier, ne lui permettant pas de s'occuper d'aucune affaire quelconque, ses curateurs juridiquement établis, MM. Charles-Auguste Lardy, justicier, et Girardet, greffier de la Côte, prévient toutes les personnes qui pourraient avoir des affaires à traiter avec ma dite Dame Chaillet leur pupille, que c'est aux susdits curateurs qu'elles doivent s'adresser, soit qu'il s'agisse de remises d'argent, de payemens à exiger, de comptes à régler, soit qu'il s'agisse de conventions quelconques à faire ou à exécuter. Les dits curateurs déclarant par le

présent avis, que tout ce qui sera fait à ces différents égards sans leur participation, sera par eux envisagé comme nul et non-venu.

85. Le Sieur Louis Belenot, notaire, domicilié à Neuchâtel, rue du Coq d'Inde ou de la Balance, maison de M. le Baron de Chambrier, n° 65, voulant donner plus d'extention à son bureau de Procuration, vient de s'adjoindre à cet effet le Sieur Auguste Guyot, qui a travaillé pendant une couple d'années chez un avocat de cette ville. Ils se chargeront en conséquence de poursuivre la rentrée de tous titres illiquides jusques et y compris devant les tribunaux, rédactions de requêtes, et de toutes écritures relatives à leur vocation, etc. Ils promettent aux personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance, de mettre toute la diligence possible à terminer les affaires qui leur seront confiées. — Ils prévient le public, que l'un d'eux se trouvera à Valangin les Lundi et Samedi de chaque semaine, à l'auberge des XIII Cantons.

86. M. Petey, chirurgien-dentiste, a l'honneur d'informer qu'il quittera cette ville le 8 Février, p. ne revenir que dans le courant de Juillet.

Changemens de Domicile.

87. La veuve de feu Viriol, maître couvreur en ville, tout en se recommandant au public et à ses anciennes pratiques, p. tout ce qui a rapport à cet état, avec assurance qu'on sera satisfait à tous égards, a l'honneur de prévenir qu'elle demeure actuellement dans la maison de M. Petit-pierre-Kratzer, rue de la Balance.

Voitures pour pays étrangers.

88. Fin Mars prochain, il partira une bonne voiture p. Munich, Vienne, Lemberg et Varsovie; et fin Mai, une dite pour la même destination. S'adr. p. des places, à Conrad Schlegel, voiturier, quartier blanc n° 98, à Berne.

89. Du 20 au 30 Mars prochain, il partira une bonne voiture par Munich, Vienne, Cracovie, Lemberg et Brodi, à Varsovie. S'adresser à Samuel Kiener, maître voiturier, rue du Marché n° 77, à Berne.

90. Dès le courant de Février, il partira, chaque mois de la belle saison, de bonnes voitures p. les endroits ci-après, savoir: la 1^{re} p. Göttingen, Hanovre, Hambourg, Lubeck et Travemunde; la 2^e p. Gotha, Weimar, Leipzig, Dresde, Berlin et Breslau en Silésie; la 3^e p. Francfort-sur-le-Mein et la Hollande; la 4^e p. Munich, Vienne, Lemberg et Brodi; la 5^e p. Milan et l'Italie, et la 6^e pour Calais et Londres: dans chacune il y aura des places à donner. S'adr. à G. Delavaux, maître de poste et voiturier à Lausanne, qui, par l'habitude qu'il a de faire faire ces voyages par des garçons de confiance, ose se flatter d'obtenir la préférence; rien ne sera d'ailleurs négligé par ses gens p. la lui faire mériter. Il continue à faire partir deux fois par mois, des voitures pour Paris.

MARCHANDS FORAINS.

1. MM. Becherf fils & Meyer, de Furth, près Nuremberg, occupant le magasin de M. Borel cadet, sur le pont des boutiques, tiendront cette foire avec un très-bel assortissement de nouvelles marchandises de Nuremberg et de quincailleries étrangères. Ils se recommandent à l'amitié de ceux qui voudront bien les honorer de leur confiance, assurant qu'ils seront servis à leur entière satisfaction, tant par les prix modérés, qu'en bonnes et nouvelles marchandises. Ils ne vendent qu'en gros.

2. M. Henri Staub fils, fabricant, de Menedorf, près Zurich, a l'honneur de prévenir le public, qu'il tiendra cette foire dans le magasin de MM. Borel-Boyer et C^e, sur la Place, avec un assortiment des plus beaux et des plus complets en toiles de coton très-serrées, percales, basins, cravattes blanches, indiennes, cotonne, guingam, nanquins, saracnets, percales façonnée et en couleurs, percales noire et grise, mouchoirs de poche de toute sorte, en belle et bonne qualité, de sa propre fabrication. Il se recommande aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, assurant qu'elles seront servies à leur entière satisfaction.

3. M. Stecklin, de Lausanne, sera en foire dans sa boutique accoutumée sur le pont des boutiques, avec un assortiment de différentes étoffes de soie, telles que velours, levantines, marcelines, gros de Naples, taffetas, florences, séduisantes en noir et en couleurs, schalls mérinos et cachemire, cravattes noires, dites foulards, bas de soie et mi-soie de tout genre. Il tient aussi des taffetas p. parapluies. Le tout en belle qualité et à des prix fort avantageux.

4. Daniel Chautems occupera pendant cette foire les boutiques n° 82 et 83, dans la rangée du milieu à côté de la fontaine, où il sera bien assorti en casquettes de tout genre, de même qu'en habits, pantalons et gilets: le tout aux plus justes prix.

5. MM. les Frères Thedy, de Berne, tiendront derechef la foire de cette ville avec un bel assortiment de marchandises de modes du dernier goût, telles que schalls fins, quarrés et longs, en laine, casimir et bourre-de-soie; un beau choix de soieries, gros de Naples, gros de Berlin, satin turc, marceline, double florence, levantine, taffetas, étoffes mi-soie unies et brochées, crêpe de Chine, côte-palis, barège, guingans; mousselines imprimées du dernier goût, toute sorte d'indiennes ou calicos $\frac{5}{8}$ et $\frac{6}{8}$; mérinos anglais et de Saxe, jaconnets, percales, nansous, piques blancs pour couvertures et couvertures piquées; toute sorte d'étoffes p. gilets en poils de chevre, swandown, tolinets et wollencoids, pique blanc; circassiennes unies et rayées pour pantalons, circassiennes et ratinets p. mantelets de Dames, fichus barège, gaze et soie; écharpes, voiles en gaze et en tulle anglais; cravates blanches, dites en soie noire, foulards des Indes de toutes couleurs; mouchoirs de poche en fil, blancs et en couleurs, mouchoirs de coton à franges, bas, gants, et nombre d'autres articles trop longs à détailler. — On trouve également chez eux, de la véritable eau de Cologne de J.-M. Farina. Leurs prix seront des plus modiques. Ils occupent les boutiques n° 32 et 33, dans la ligne du milieu, sur la Place.

6. Les héritiers de Jaques Holliger, de Bonischweil, ont l'honneur d'annoncer, qu'ils tiendront la prochaine foire de cette ville dans le magasin de M. Ch. Fornachon, rue de Flandre, occupé ci-devant par leur ancienne maison Rod et Jaq. Holliger. Ils seront très-bien assortis en articles de toiles de coton blanches fortes, futaines, cotelines et cotons files, et seront très-accommodés pour les prix.

7. M^{me} Des-Alliaux née Boudry, se trouvera à la foire prochaine de cette ville, dans la boutique n° 3, sur la Place, toujours bien assortie dans ce qui fait l'objet de son commerce, et notamment d'objets nouveaux, tels que schalls cachemirs, schalls crêpe de chine, schalls bourre de soie, dits en casimir, en laine et en coton, de différentes grandeurs; des écharpes en crêpe de chine, en barège, soie et en laine, des fichus en soie et en barège, des rubans en gaze, en satin, en taffetas et en gros de Naples; des cordons moirés et nuances d'un nouveau goût p. ceintures, des sacs de tous genres, des taffetas écossais pour robes, des levantines, marcelines, satins et gros de Naples, du reps, des mérinos, des séduisantes, des siamoises, des indiennes Robin-des-bois et autres de diverses qualités; bonnets et cols brodés à la main; tulle bobin brodés et autres, voiles en tulle et en gaze, bas anglais en coton, en bourre-de-soie et en galette; côte-palis en prix de 25 bz. l'aune, guingans anglais à 14 $\frac{1}{2}$ bz. l'aune. Désirant liquider grand nombre d'articles, la susdite sera très-moderée dans ses prix.

8. M. Jean Taubert, fabricant de brosses, de Bienne, tiendra cette foire avec un bel assortiment de brosses, telles que brosses de chambres en soies de sanglier, de 14 à 26 batz pièce, dites du Tyrol de 12 à 16 batz, toute sorte de brosses de table, vergettes et brosses à dents fines, décrotoires avec et sans pierre, dites de rizette de tous prix, pinceaux de tout genre, et généralement tout ce qui a rapport à cette partie. Il se charge de commission et de raccommodages, et se recommande p. la vente en gros et en détail. Il occupe la boutique n° 22, rangée du milieu, sur la Place.

9. Le Sieur Pasquier, de Genève, occupera, comme de coutume, pour la foire ses boutiques accoutumées sur la Place. Tous ses articles, parfaitement connus, et dont le détail serait inutile, seront considérablement augmentés et offriront au public un aspect d'autant plus flatteur et avantageux, qu'il leur fera subir une grande diminution et qu'ils seront variés en nouveauté et choix de manière à obtenir une entière préférence. Ses bancs à 3 batz, 3 et 6 piécettes seront toujours maintenus et mieux assortis que jamais.

10. Henriette Tolch née Yersin, ne pouvant, par cause de maladie, se rendre à la foire de Neuchâtel, elle prie les personnes qui se fournissent chez elle d'encre et de cirage, de bien vouloir s'adresser chez M. Savoye, horloger, soit chez M. Borel-Andrié ou chez M^{me} Borel, sur le Pont-des-boutiques à Neuchâtel, et à Fleurier chez M^{lle} Marianne Yersin. A défaut de ces dépôts, on voudra bien s'adresser à elle-même à la Chaux-de-Fonds, d'où elle enverra franc de port, et s'efforcera de conserver la confiance du public.

11. MM. Kuenzer et Hettich, de Herbolzheim, en Brisgau, sont en foire dans leur magasin accoutumé, maison de M. Claude DuPasquier, assortis de toiles et triège de toute qualité rousse et blanche en $\frac{7}{8}$, ainsi que de toiles rousses en $\frac{5}{8}$ de 7 à 9 bz. l'aune, et de rittes blanches et grises du Brisgau et d'Alsace; ils ont aussi en commission du fil blanc de Silésie.

12. M^{me} Papillon-Briquet, de Genève, à l'avantage de prévenir qu'elle vendra pendant la foire dans sa chambre accoutumée chez M^{me} Garonne, Grand rue, prem. étage, à côté de l'hôtel du Faucon. Elle sera assortie en beaux schalls double carrés, à pentes et à coins, dits carrés de toutes grandeurs et qualités, gros de Naples, marcelines, levantines, florences, étoffes mi-soie, beaux mérinos français, crêpes, satins, fichus, écharpes, voiles tulle, dits en gaze, bas de soie, sacs, rubans, gants, bonnets, chapeaux et capottes en étoffes, souliers de prunelle, souliers fourrés; des marcelines rayées et quadrillées au-dessous, des prix de fabrique.

13. M. Samuel Heer de Glaris, fabricant de coton, sera à cette foire dans le premier magasin sous le Trésor, près la Croix-du-marché, avec un bel assortiment de cotons files, blanchis, simples et moulinés, extrafins et ordinaires, dits en couleurs de différentes qualités, coton pour broder de différents numeros, fils à marquer blancs et en couleur, fil simple de Silésie p. tricoter, dit blanc et roux pour coudre; et autres articles relatifs à leur commerce: le tout à des prix très-modiques. Il se recommande aux personnes qui voudront l'honorer de leur confiance.

14. MM. les frères Albertino, marchands opticiens à Lausanne, ont l'honneur de prévenir le public qu'ils tiendront cette foire dans le magasin sous les Arcades, en face de M. Lutz, boulanger, très-bien assortis de lunettes avec garniture en écaille, en argent et autres, avec des verres périscopiques, soit pour les vues basses soit p. les vues presbytes, des verres de couleur de différentes nuances, soit en vert soit en bleu, ces derniers sont déjà avantageusement connus par leur propriété de conserver la vue aux personnes qui s'occupent à la lumière. Ils tiennent aussi des lunettes achromatiques anglaises, des lorgnettes, des baromètres, thermomètres, etc. quincallerie et bijouterie, couteaux et canifs d'Arau, véritable cachou de Bologne, etc. Ils réparent et raccommodent tous ces objets avec le plus grand soin, et ils feront tout leur possible pour contenter les personnes qui l'honoreront de leur confiance. Ils viennent de recevoir des bracelets et des ceintures en acier, dans le plus nouveau goût.

15. La veuve de Jean Birckner, culotier et bandagiste en cette ville, a l'honneur de prévenir le public, qu'elle continue l'état de feu son mari, et qu'elle sera toujours bien assortie de tout ce qui y a rapport, comme bandages, bretelles, gants, peaux, etc. etc. Elle s'efforcera de mériter la confiance dont son mari a été honoré. — Pendant la foire elle occupera sa boutique accoutumée sur la Place, et hors des foires, le magasin sous la maison de M. le conseiller Boyer, à côté du Pont-des-boutiques. Elle croit devoir prévenir en même tems, qu'elle demeure actuellement au 3^e étage de la maison de M. Fr. Louis, à la Grand'rue.

Nécrologie du mois de Janvier 1826.

On a enseveli:

- Le 1^{er}. Jaques-Henri Favarger, âgé de 43 ans 8 mois, bourgeois.
- 4. Un enfant du sexe féminin, mort sans baptême, fille de Franç.-Louis Haberbusch, habitant.
- » Un enfant du sexe féminin, jumelle de la précédente, morte sans baptême, fille de Franç.-Louis Haberbusch, habitant.
- 6. Charles-Alexandre, âgé de 3 ans 6 mois, fils de Christian Braithaubt, maître boucher, habitant.
- » Henriette, âgée de 41 ans 5 mois, fille de David-Daniel Matthile, de la Sagne, morte à l'hôpital de la ville.
- 7. Anna-Barbara, âgée de 16 ans 1 mois, fille d'Isac Hirt, de Tüscherz, baillage de Nidau, morte à l'hôpital Pourtalès.
- 8. Henriette, âgée de 23 ans 2 mois, fille de Franç. Landry, des Verrières.
- 15. Un enfant du sexe masculin, mort sans baptême, fils de Charles-Aimé Gaberel, habitant.
- 17. Susanne-Marguerite Amic, âgée de 66 ans 6 mois, veuve de Franç.-Louis Junod, bourgeois.
- 21. Pierre-Henri Monnier, de Tramelan, âgé de 78 ans 10 mois, résidant en cette ville.
- 22. Julie Alix, âgée de 23 ans 6 m., fille de feu Henri Peter, naturalisé de cet Etat.

TAXE DES VIANDES, dès le 5 Déc. 1825.
(des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)
Le bœuf à 7 $\frac{1}{2}$ cr. | Le veau à 7 cr.
La vache à 6 $\frac{1}{2}$ cr. | Le mouton à 8 cr.

TAXE DU PAIN, mi-blanc, 4 cr. la livre.

PRIX DES GRAINS, au marché du 26 Janvier.
Froment l'émine bz. 19 à 19 $\frac{1}{2}$.
Moitié-blé — » 15 à 16.
Mêle — » 11 à 12.
Avoine — » 7 $\frac{1}{4}$ à 7 $\frac{1}{2}$.
Orge — » 8 $\frac{1}{2}$ à 9 $\frac{1}{2}$.
Epeautre . . . le quintal L. 8, 10.